

PER

I (36)

209

209
AG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

ARR.
de u
éco

PROCÈS-VERBAL

DE LA
PREMIÈRE RÉUNION

DE LA

COMMISSION CHARGÉE PAR M. CH. J. CHANEL,

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE,

DE PROCÉDER A L'ÉTUDE DE TOUTES LES QUESTIONS

DE NATURE A FAVORISER

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DE LA COLONIE.

(Arrêté du 30 Septembre 1924.)



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1924

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039690

~~17/18~~
240

MANIOC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

~~12/13~~ 209

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE



ARRÊTÉ n° 976 instituant une commission chargée de l'étude de toutes les questions de nature à favoriser l'évolution économique et sociale de la colonie.

(30 septembre 1924.)

LE GOUVERNEUR de la Guyane française,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance organique du 27 août 1828 ;

Considérant qu'au cours des deux dernières sessions extraordinaires du Conseil général, ont été votés des impôts destinés, en partie, à la réalisation d'un plan rationnel de développement de la Guyane, dans l'ordre économique et social, selon les conditions exposées au Conseil général, lors de sa session ordinaire de 1923.

Qu'il est dès lors indispensable de procéder à l'élaboration du programme en cause, lequel, tout en précisant la destination de ces ressources nouvelles du budget, permettra de se rendre compte de l'importance des projets à mettre en œuvre, et fournira une documentation détaillée sur leurs conditions d'exécution, et leur cadence dans l'avenir, jusqu'à pleine réalisation,

ARRÊTE :

Article. 1^{er}. — Sous la présidence du Gouverneur ou de son délégué, une commission est constituée à l'effet de procéder à l'étude des questions présentant un caractère d'utilité publique et qui sont de nature à favoriser l'évolution économique et sociale de la Colonie, notamment des questions se rattachant aux Travaux publics et aux voies de communication ; au problème de la main-d'œuvre ; à l'hygiène, l'assainissement et l'assistance ; à l'Instruction publique et aux œuvres post-scolaires et d'éducation physique.

Art. 2. — Cette Commission devra :

1° — déterminer, le cas échéant, après examen sur les lieux les mesures à prendre, en vue, soit de perfectionner les travaux ou entreprises actuellement existantes, soit d'organiser des travaux neufs ou de créer des entreprises nouvelles ;

2° — préciser les conditions d'exécution des dits travaux ou entreprises ;

3° — procéder à l'évaluation détaillée et complète de ces projets.

Des procès-verbaux établis par des sous-Commissions ou des rapporteurs choisis parmi les membres de la Commission seront dressés pour chacune des questions qui auront fait l'objet d'une étude, dans les conditions ci-dessus déterminées.

Art. 3. — La commission sera composée de :

- MM. le Secrétaire général, *vice-président* ;
le Procureur général ;
le Président du Conseil général ;
le Président de la Commission coloniale ;
le Directeur de l'Administration pénitentiaire ou son délégué ;
le Maire de Cayenne ou son délégué ;
le Président de la Chambre de commerce ;
le Président de la Chambre d'agriculture ;
le Directeur de la Banque de la Guyane ;
de Bovée, agriculteur ;
Michel, commerçant et industriel ;
Philiàs, distillateur ;
l'Ingénieur Courtet, directeur d'exploitation forestière ;
le Trésorier-Payeur ;
le Chef du service de l'Instruction publique ;
le Chef du service de Santé ;
le Chef du service des Domaines ;
le Chef du service des Douanes ;
le Chef du service des Travaux publics ;
le Chef du service des Postes et Téléphones ;
le Médecin-Directeur de l'Hôpital-hospice civil ;
le Capitaine commandant d'Armes ;
le Directeur de l'Institut d'hygiène et de prophylaxie ;
le Chef du bureau des finances.

Cayenne, le 30 septembre 1924.

C. J. CHANEL.

La Commission composée ainsi qu'il est prévu à l'arrêté du 30 septembre 1924 s'est réunie le jeudi 2 octobre 1924, à 9 heures, dans la salle des séances du Conseil Général, sous la présidence de M. Ch. J. CHANEL, Gouverneur de la Guyane Française.

LE GOUVERNEUR déclare la séance ouverte et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous communiquer l'Arrêté que j'ai signé le 30 Septembre 1924 et qui organise une Commission chargée d'établir un Plan de réformes de la Guyane Française, réformes qu'il est nécessaire d'étudier pour améliorer l'Organisation administrative elle-même et pour solutionner heureusement les problèmes qui se posent, lorsque est mis en question le développement économique et social de la Colonie. Ces réformes doivent avoir pour but de mettre enfin ce pays à même de reprendre la place enviée qu'il occupait autrefois parmi les Possessions Françaises.

Cette première réunion est simplement tenue pour vous exposer les idées générales qui m'ont amené à vous grouper, à vous demander votre collaboration, puis, pour vous faire connaître, dans leurs grandes lignes, mes vues au sujet de l'Œuvre qu'il me semble indispensable d'accomplir.

Lorsqu'il y a dix-huit mois bientôt, M. le Ministre des Colonies me fit l'honneur de me dire qu'il entendait me désigner pour gouverner la Guyane française, je fus un peu effrayé, je ne vous le cacherai pas, par les études auxquelles je me livrai immédiatement et qui me prouvaient que la situation de la Colonie était, pour le moins, assez délicate. Délicate, non pas du fait des personnalités mêmes qui m'avaient précédé à Cayenne, ni de l'état de choses créé par la Grande Guerre; mais bien plutôt parce qu'on avait toléré ici une sorte de laisser-aller, qu'on avait subi comme un fatalisme, lequel avait conduit à penser qu'un redressement automatique s'opérerait sans qu'il fut nécessaire, pour cela, d'examiner nettement, puis d'affronter les questions qui, cependant, se faisaient chaque jour plus pressantes et qui revêtaient tout dernièrement encore, un caractère de gravité de plus en plus certain.

De cet examen, Messieurs, de ces études, je tirai immédiatement une conclusion qui orienta et oriente encore ma ligne de conduite dans la Colonie : aussi, dès mon arrivée en Guyane — et notamment lors de la première Session du Conseil Général à laquelle j'ai eu l'honneur de présider en 1923, — je manifestai ma volonté très nette et très ferme de réagir énergiquement et d'introduire, quelles qu'en puissent être les conséquences, quelles que fussent également les protestations, d'introduire, dis-je, des Réformes profondes dans tout le système sur lequel mon autorité allait avoir à s'exercer.

Ma première préoccupation fut, — tout en essayant d'infuser un esprit nouveau à l'Organisme administratif et d'animer des collaborateurs qui s'étaient, pour le moins relâchés — d'assurer à ce pays des Finances saines. Le Conseil Général de la Colonie, — auquel il m'est agréable d'apporter ici un particulier hommage — n'hésita pas à me suivre dans la voie où s'engageait mon Administration, et, des étapes successives nous ont permis d'apercevoir l'heure où nous pourrions tout d'abord payer nos dettes, puis, appuyés sur des ressources certaines, doter le pays de l'armature économique et sociale qui doit lui permettre d'aller nettement vers le Progrès.

Ce premier stade atteint, stade du rétablissement financier qu'il fallait tout d'abord franchir avant d'élaborer d'autres projets, j'ai décidé de rendre concrètes les études générales que j'ai faites pour conduire la Guyane vers la prospérité qu'elle doit atteindre. C'est pour ce faire qu'il m'a paru nécessaire de déterminer avec une précision aussi complète que possible, ce que devait être l'effort du Gouvernement de cette Colonie pour atteindre le but vers lequel je tends. D'où la création de la Commission aujourd'hui réunie, dans laquelle j'ai groupé les compétences les plus certaines de la Guyane et qui aura pour but de préciser le sens de notre action et d'en indiquer la cadence pour les années qui viennent à nous.

En effet, les hommes passent et il arrive trop souvent que, mûs par un esprit profondément regrettable ou subissant des événements politiques, les personnalités appelées à présider aux destinées d'un pays tout entier agissent quelque peu au hasard et, tout en étant convaincues de faire bien, poursuivent une œuvre dispersée ou même contradictoire, laquelle, forcément, ne fait ressortir que des résultats diminués.

Aussi, mon intention, en vous réunissant, est-elle de tracer un programme, un plan général d'action, programme basé sur les possibilités financières de la Guyane, et qui me permettra

à moi-même, aussi bien qu'à mes successeurs éventuels, d'avancer sur une route bien droite et vers un but clairement indiqué.

A vous donc d'étudier mes conceptions, de me donner des précisions sur l'effort que je poursuis, sur les parties de ce vaste domaine où nous allons l'appliquer ; de me renseigner aussi sur les stades que nous devons suivre pour que cet effort soit certain et, surtout demeure permanent.

* * *

Permanent, Messieurs, car c'est du manque de cette qualité indispensable, comme du défaut absolu d'esprit d'initiative et de volonté tenace qu'a particulièrement souffert la Guyane. Jetez les yeux autour de vous : de grandes, de belles choses ont été faites dans ce pays. Mais l'apathie, la négligence, l'absence de directives fermes et nettes ont laissé à l'abandon l'œuvre entreprise ou même achevée et ma surprise fut douloureuse à mon arrivée à Cayenne de constater le délabrement des choses. Ce délabrement m'était du reste bien vite expliqué par cet état presque morbide d'affaissement de la volonté, de la faculté de travail, de l'énergie que je dus constater chez une grande partie du personnel de l'Administration comme de certains membres des Assemblées du pays.

Quelques hommes pleins d'ardeur intelligente exceptés, colons ou fonctionnaires, et que gagnait même parfois le découragement latent, je ne trouvai que des collaborateurs lassés avant l'effort, intellectuellement diminués et trop souvent incapables. « Rien à faire » « Pays d'exception » « Pas d'hommes et pas d'argent » étaient les phrases dont mes oreilles étaient journellement frappées.

Eh bien, Messieurs, je n'ai pas voulu croire à ces paroles de renoncement que des Guyanais, du reste, m'avaient déjà dites à Paris même. J'ai cru, comme je croirai toujours, à la puissance de l'acte profondément voulu et clairement ordonné et j'ai eu la joie de voir, à ma voix, des hommes de grand cœur et de bonne volonté reprendre courage, saisir fermement l'outil qu'ils allaient lâcher et s'efforcer avec moi d'animer ce corps pourtant plein de vie qu'est la Guyane, mais qui s'était anémié simplement et semblait ne plus vouloir se guérir.

Aujourd'hui, j'ai l'orgueil que vous excuserez, de pouvoir dire que tout d'abord nous voyons clair parce que nous avons osé regarder la situation bien en face, puis parce que des résultats déjà se manifestent et si patents qu'il faudrait une mauvaise

foi insigne pour les nier ; enfin, que nous nous sommes ressaisis et remis en marche vers le plein essor.

Pour obtenir ce plein essor, pour atteindre à cet épanouissement, je vais vous exposer mes vues générales ; mais il faut que je connaisse vos désirs et vos vœux ; il me faut aussi vos conseils. Aussi, ne vous tracerai-je pas de limites : mes paroles seront simples indications et je me bornerai à vous prier de tout considérer, de tout étudier avec cette seule directive : voir juste et voir grand, dans le but de nous faire quitter l'ornière qui, peu à peu, nous happait, puis de préciser tout ce dont la Guyane a besoin pour gravir allégrement les degrés qui, dans l'ordre économique et social, lui rendront ou lui donneront la situation qu'elle est à même d'avoir et qu'elle doit occuper au milieu des Filles de la France.

Travaux publics

Ce sont, tout d'abord, aux travaux d'intérêt général que vous devrez vous intéresser.

Contrairement à ce que trop facilement on croit en France, on n'est pas resté ici immobile : beaucoup de choses furent faites, des choses considérables même. Mais on eut le grand tort de ne pas persister. Je ne vous citerai, pour cristalliser ma pensée, que le réseau des Routes de l'Île de Cayenne qui fut remarquablement conçu et construit, qui coûta certes très cher et que l'on a presque abandonné. Je vous citerai aussi le Canal Laussat qui est, à la fois, une des artères principales et la veine cave de Cayenne et qu'on a laissé peu à peu aller à l'état lamentable que vous savez.

Mes intentions premières — et je ne vous les donne, je vous le répète, qu'à titre de simple indication — sont de poursuivre la réfection ou l'amélioration des routes dont je vous parlais tout à l'heure. Il me paraît indispensable que ce réseau soit aussi complet et aussi parfait que possible en raison de l'extension que j'ai eu la satisfaction de voir les cultures prendre dans cette région de la Colonie. Au cours de ma Mission en France, j'achèterai, pour ce faire, le matériel nécessaire, indispensable même, étant donné le peu de main-d'œuvre dont nous disposons.

Puis, je veux faire construire la Route du Larivot. Cette route qui nous reliera à la Route Coloniale n° 1 doit être achevée rapidement. Elle rejoindra l'artère qui doit nous conduire à Kourou par un bac que j'installerai sur la rivière de Cayenne et qui évitera les transbordements et pertes de temps que cause la traversée du bras de mer entre la Capitale et Macouria.

En même temps, je pousserai très activement les travaux de la Route Coloniale en cause. J'ai pris récemment toutes dispositions pour qu'une activité particulière règne sur les chantiers de cette route, aussi bien au kilomètre 24 qu'à Guatemala même et je crois pouvoir vous affirmer qu'avec du bon vouloir et de la ténacité cette Route sera, en fin 1925, complètement terminée. Elle desservira 42 kilomètres d'une zone particulièrement riche et qu'il est facile de livrer à la grande culture, zone également assez peuplée et je suis convaincu qu'une influence heureuse sur la vie matérielle des Cayennais résultera de l'achèvement de travaux depuis si longtemps entrepris.

Il est même dans mes intentions de faire sur cette Route coloniale, l'essai de ce que pourrait rendre un chemin de fer à voie étroite en Guyane : Aussi j'installerai au long de cette artère une voie de 0,60. Nous aurons là une base pour des études qui ne peuvent pas manquer de fournir de très intéressants renseignements.

Puis, je ferai exécuter la réparation et l'amélioration du Canal Laussat. Je veux en prolonger les quais sur la rive droite jusqu'au pont de la Madeleine et transformer les ponts fixes intermédiaires en ponts tournants ou glissants pour permettre aux goëlettes ou petits vapeurs de circuler et d'accoster tout au long de la zone ainsi aménagée.

Enfin, je ferai travailler la drague — tant critiquée et dont le modèle a pourtant rendu de si grands services pour le creusement des canaux en France — ou une autre machine du même type, sur le parcours de la Crique-Fouillée afin de faciliter, les relations par eau entre Cayenne et le Mahury-Comté. —

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, ces différents travaux intéressent particulièrement la Région de Cayenne. Ce n'est pas que m'ont échappé les autres Ouvrages à entretenir ou à créer autour de la capitale ou sur d'autres points de la Colonie ; tous doivent être poursuivis ou installés et je vous prie d'en faire une étude complète, puis de les classer dans l'ordre de leur urgence.

Je vous signale que plusieurs de ces Ouvrages doivent avoir pour but notamment d'assainir certaines régions de la Guyane : ce sont ceux, à mon avis, qui doivent être examinés les premiers.

L'exécution en effet de ces travaux — qui, pour la plupart sont intéressants également au point de vue du développement économique car ils amélioreront notamment les voies d'eau et permettront de cultiver les régions asséchées — sont, comme le

Canal Laussat dont je parlais tout à l'heure, des drains indispensables.

Ce dernier canal évacue une partie des eaux usées de la ville de Cayenne et sert également de déversoir aux marais qui s'étendent sur sa rive gauche. Il est incontestable que sa mise en état influera heureusement sur les conditions de salubrité de la capitale tout en permettant de livrer à l'agriculture d'assez vastes espaces actuellement malarigènes et impropres à toute exploitation.

Hygiène et Assis- tance médicale.

C'est une œuvre nécessaire ; de même qu'il est indispensable de faire un effort considérable en Guyane au point de vue général de l'Hygiène et de l'Assistance médicale.

Ce pays est pauvre en main-d'œuvre, ce qui ne laisse pas d'être surprenant quand on voit le nombre des enfants dans chacune des agglomérations. Il faut qu'une mortalité infantile considérable tout d'abord, puis, un manque de soins plus tard détruise cette main-d'œuvre ou en entraîne un bon rendement. Aussi, mon intention est-elle de réformer complètement le système actuellement pratiqué, pour assurer les soins médicaux et la prophylaxie en Guyane : Pour ce faire, je créerai de nouveaux Postes de médecins qui surveilleront les frontières sanitaires de la Colonie et seront installés dans les principales communes. Je créerai des Dispensaires, des Maternités ; je ferai instruire des infirmiers et des sages-femmes qui aideront les hommes de l'art dans la rude tâche qui leur sera confiée.

Enfin, je veux établir sur des bases élargies l'Institut d'Hygiène et de Prophylaxie créé à Cayenne. Cet Institut a déjà rendu de grands services grâce aux efforts de son Dirigeant actuel. Mais j'estime qu'il doit devenir une Organisation beaucoup plus complète. C'est pourquoi, je le transformerai et créerai en Guyane une filiale de l'Institut Pasteur. A la tête de cette filiale, que je doterai de toute l'indépendance nécessaire, un médecin pasteurisant auquel j'adjoindrai un confrère de même formation. Puis, un Chimiste, capable non seulement d'aider les médecins, mais encore de faire toutes analyses susceptibles de favoriser les recherches agricoles ou minières qui se poursuivent dans ce pays. Enfin, un Vétérinaire, car il est inconcevable que dans cette Guyane dont les « ménageries » furent autrefois fameuses et qui ravitaillait certaines îles Antillaises, on ait laissé dépérir le cheptel au point que nous sommes actuellement tributaires de l'Etranger pour la viande de chaque jour, et qu'il est presque impossible même de se procurer pour l'enfance et les malades le lait indispensable.

Ainsi organisé, l'Institut d'Hygiène et de Prophylaxie, devenu Institut Pasteur de la Guyane française, secondé par un Service d'Assistance Médicale gratuite et par les recherches du Corps médical installé dans toute la Colonie, nous aidera considérablement à lutter contre les fléaux qui s'abattent sur une population actuellement laissée presque sans soins : notamment contre la lèpre.

L'amélioration, je dirai mieux, la création de l'Hygiène dans ce pays ont un corollaire immédiat qui est le développement de l'Enseignement.

Il est pour moi évident que quel que soit notre effort au point de vue médical, quelle que soit notamment l'action administrative à ce point de vue, nous n'obtiendrons jamais que des résultats diminués, tant que l'instruction ne sera pas plus répandue à travers la Guyane, tant que nous n'enseignerons pas dès l'enfance à nos compatriotes les règles indispensables qu'ils doivent suivre pour vivre, grandir et se conserver sains et robustes. C'est là une œuvre que je considère comme primordiale.

A premier examen, la Colonie paraît bien dotée au point de vue Enseignement; mais une étude plus approfondie a vite fait voir le vide qui existe derrière cette façade. Nombre de Guyanais, évidemment savent lire, écrire et compter; mais là n'est pas toute l'instruction et d'autant plus que la question de la fréquentation scolaire a été nettement négligée. A côté de ces rudiments, il est une Hygiène morale qui me paraît avoir été laissée de côté. Il ne s'agit pas, quand on parle d'instruction, de se borner à apprendre aux enfants l'alphabet ou les quatre opérations; il faut leur indiquer quels sont les devoirs de gens libres, devoirs primordiaux qui sont à la base de l'évolution de chaque pays.

Cette éducation morale n'a pas suffisamment retenu l'attention des dirigeants de ce pays. Je ne veux pas revenir sur des faits qui sont passés; mais je dois vous avouer que j'ai eu parfois et trop souvent de la stupeur et une peine profonde en voyant les manifestations qui résultaient de cet état de choses, de cette lacune, manifestations infiniment regrettables et qui déconsidèrent le peuple guyanais.

Développement donc des Ecoles et de l'Instruction totale qui y sera donnée, développement également des œuvres Post-scolaires et de l'Education physique qui doivent être concomitantes de toute organisation rationnelle ayant trait à l'intellectualité.

Enfin, j'attire l'attention de la Commission sur la nécessité d'améliorer, pour les fins que je vous indique, la capacité du

**Instruction
publique.**

Corps enseignant. Aussi ai-je l'intention de créer des cours de pédagogie que chaque instituteur devra suivre et dont une amélioration certaine de la valeur de chacun doit être attendue.

Sains et instruits, les Guyanais verront d'un autre œil la situation de leur pays et aideront mieux l'Administration générale de la Colonie à remplir, dans toute la Guyane, les devoirs qui lui incombent.

Administration générale.

J'ai fait trop souvent le procès de cette pauvre Administration et de ses agents pour que je crois nécessaire d'y revenir. Aussi, me bornerai-je à répéter que si j'exige beaucoup des fonctionnaires, c'est que j'estime que lorsqu'un homme a souscrit avec l'Administration le contrat qui le fait son Agent, ses devoirs ne se bornent pas à venir s'abêtir lentement dans un fauteuil moëlleux, mais bien au contraire qu'il doit progresser chaque jour par un travail assidu afin de pouvoir collaborer pleinement à l'œuvre imposée au Gouvernement.

Cette œuvre en Guyane doit s'attacher tout d'abord à améliorer les conditions d'organisation de la zone côtière, actuellement seule soumise au contrôle effectif de l'Administration générale et par conséquent à rendre plus certaines, plus régulières, les méthodes des Municipalités.

Le contrôle étroit que j'exerce sur les Dirigeants de ces Municipalités les aidera, je crois, à se mieux pénétrer des devoirs qu'ils ont assumés. Mais, cette amélioration doit, à mon avis, entraîner également quelques remaniements dans les groupements de population actuellement existants.

Vous ne serez pas, Messieurs, sans être frappés, comme je l'ai été moi-même, par le peu d'importance de certaines de nos communes. Il semble qu'il y aurait un intérêt très net à faire disparaître quelques-unes de ces agglomérations pour en grouper les habitants dans d'autres centres déjà plus peuplés : nous réaliserions ainsi une notable économie tout en facilitant l'administration des Guyanais et les dépenses que nous serions obligés de faire pour l'octroi gratuit de terrains à nos compatriotes ainsi regroupés, pour les aider à transporter leurs modestes installations, seraient vite récupérées par la disparition des organismes qu'entraîne l'existence d'une commune et que ne justifie pas, en quelques cas, le nombre des habitants.—

Egalement, je vous demande d'étudier, comme je l'ai fait déjà, la question de l'administration de l'interland de la Colonie. Depuis des siècles, et sans que jamais on ait essayé de faire quelque chose pour y remédier, on administre, en

Guyane, la zone cotière seule. Et pourtant, c'est presque exclusivement de l'Intérieur de la Colonie que vit le commerce local. Il est dans cet Intérieur des milliers de gens laissés sans contrôle, sans protection, sans assistance et qui méconnaissent, par la force des choses, les règles les plus élémentaires auxquelles sont astreints les peuples civilisés.

Aussi, ai-je l'intention de créer en dehors des zones qu'administrent les Municipalités ou l'Organisation Pénitentiaire, trois vastes Districts d'Administration directe et qui pourraient être :

1° Le district de l'Approuague-Oyapoc, dont le chef-lieu se trouverait près des grands placers (Matarony);

2° Le district de l'Inini-Ouaqui, dont le chef-lieu serait également dans les régions aurifères de ces zones;

3° Le district de Mana-Sinnamary, dont le chef-lieu serait installé à proximité des placers Saint-Elie, P. I., etc....

Mon intention est de confier la direction de ces districts à de jeunes Administrateurs des Colonies, déjà familiarisés avec les pays neufs et auxquels j'adjoindrai des forces de police (Gendarmerie - Police locale), des Agents des Travaux publics, des Mines et des Forêts, des Douaniers et même des Surveillants militaires de l'Administration Pénitentiaire. La dépense qui serait ainsi imposée au Budget local serait assez faible; elle serait immédiatement compensée, j'en suis sûr, par une meilleure perception de toutes les taxes acquittées par les Guyanais de l'Intérieur. Enfin, il est de notre simple devoir, d'assurer à ces Guyanais l'organisation administrative à laquelle ils ont droit.

Cette organisation de l'Intérieur nous permettra de mieux contrôler la main-d'œuvre qui nous fait tant défaut et même de récupérer nombre de travailleurs.

Main-d'œuvre.

Car, s'il est un très grave problème qui se pose pour la Guyane, Messieurs, c'est bien celui de cette main-d'œuvre, problème auquel une décision récente du Gouvernement au sujet de la Transportation donne un caractère de particulière acuité. C'est une question qui reliendra, en France, toute mon attention et j'ai l'intention de soumettre à M. le Ministre des Colonies les importants problèmes que soulève notamment la suppression du Bagne. Je n'entrerai pas, Messieurs, dans le vif de la question. Nous ne connaissons pas, du reste, dans leurs détails, les projets du Département des Colonies; mais j'attirerai simplement votre attention sur ce fait que si des critiques nombreuses ont pu être

justement adressées à l'Administration Pénitentiaire, il ne faut pas méconnaître, cependant, l'aide certaine que cette Administration a apportée, quand on a su le lui faire vouloir, au développement économique de la Colonie. Il ne faut pas méconnaître non plus le très heureux changement, dont je m'excuse de vous parler, puisqu'il me met en cause, qui, grâce à l'adoption de méthodes nouvelles, est intervenu en Guyane depuis quelques mois. L'application de ces méthodes a permis de donner une activité certaine à nombre de chantiers de travaux publics; elle a permis également d'accorder plus aisément et en plus grand nombre des travailleurs aux colons désireux de faire effort. — J'ajoute que la création de la Caisse Agricole qui va très prochainement recevoir une heureuse solution, prévoyait, au point de vue de la main-d'œuvre, un concours de l'Administration Pénitentiaire qui était un des facteurs du succès de la nouvelle Institution.

Je vous demande, Messieurs, d'étudier cette question en dehors de toute sentimentalité et avec le seul souci des intérêts généraux pour lesquels j'ai sollicité l'appui de vos compétences.

**Industrie
et Commerce.**

Ces intérêts généraux sont tout particulièrement ceux de l'Agriculture et de l'Industrie locales. En même temps donc que vous étudierez la question de la main-d'œuvre, je vous prie de porter votre attention sur tout le problème que soulève la mise en valeur des Territoires de la Colonie ainsi que sur les encouragements à donner à nos exportations, comme enfin, d'envisager les questions que peut soulever notre Régime d'importation.

Le champ à ce point de vue est des plus vastes : Je ne vous signalerai que deux questions. Tout d'abord, l'Organisation bancaire; puis la protection qu'il me paraît nécessaire d'instituer dans un avenir très bref, pour certains des produits locaux, nos rhums, par exemple. Enfin, je vous rappelle d'une façon pressante les efforts que j'ai faits pour développer en Guyane la culture du coton et vous demande de vous intéresser spécialement à cette branche de notre agriculture, branche si riche en possibilités.

* * *

L'étude, Messieurs, de ces différentes questions, ainsi sommairement résumées, se traduira par des projets qu'il sera nécessaire de chiffrer.

En effet, c'est de l'évaluation de ces projets que dépendra leur réalisation et la cadence avec laquelle ils devront être exécutés. Aussi je ne crois pas inutile de vous prier de vous inspirer d'un esprit de stricte économie, car vous savez que nous ne sommes pas riches ! Et il est, dans le même ordre

d'idées, de notre devoir, pour le cas où la Métropole serait un jour à même de venir en aide à ses Filles lointaines, ainsi que l'a demandé M. le Ministre Albert Sarraut dans son Projet de mise en valeur des Colonies, de ne solliciter de nos Compatriotes métropolitains qu'un minimum de ressources.

J'ai terminé, Messieurs. Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me prêter. Je n'ajouterai qu'un mot et cela, pour répondre à l'avance aux critiques qui se feront certainement jour, au sujet de la composition de la Commission qui vous groupe aujourd'hui. Je ne vous ferai pas l'éloge de vos compétences qui sont pour moi certaines : C'est minutieusement que je vous ai choisis, persuadé que votre concours tout d'abord me sera loyalement et pleinement acquis et qu'en même temps il sera profondément éclairé. D'autres personnalités peut-être, auraient pu être admises dans le sein de cette Commission. Laissez-moi vous dire simplement qu'il en est, en Guyane, qui se sont volontairement exclus de toute Assemblée désireuse de travailler pour l'avenir du pays : Je vous laisse, du reste, toute liberté pour consulter toutes personnes qu'il vous semblera utile, pour faire appel à tous ceux dont il vous paraîtrait nécessaire de prendre l'avis.

Messieurs, je pars en France. Ma mission sera brève, je l'espère, et bientôt nous pourrons poursuivre la réalisation des plans que vous aurez établis. Je serais heureux de posséder ces plans avant mon départ ou, tout au moins, de les recevoir pendant mon séjour à Paris. On dira certainement que j'aurais dû vous réunir plus tôt. Mais, Messieurs, ainsi que je vous l'exposais au début de cette causerie, il ne m'était pas possible de m'assurer de votre collaboration — à laquelle, pourtant, je songeais depuis longtemps déjà — avant d'être bien certain que nous ne travaillerions pas dans le vide, d'être tout d'abord assurés que les Finances de la Guyane nous permettraient de mettre en œuvre les indications que je vous demande de fournir à mon Administration.

De ces indications, de votre concours, à l'avance, je vous remercie. N'ayez qu'un but, je vous le répète, c'est de travailler à la prospérité d'un Pays qui nous est cher à tous et cela en dehors de toutes autres considérations.

Ainsi inspirés et usant de toute la liberté que je vous laisse, vous ferez, j'en suis certain, de bonne et saine besogne. Mon Administration, celle de mes successeurs, seront heureuses de s'en inspirer et de réaliser les conceptions que nous aurons, d'un commun accord, adoptées.

Puisse la Guyane en tirer le bénéfice que j'escompte ! Ce sera la seule récompense d'un labeur que je me suis attaché à faire intelligent et assidu ; c'est également, de tous mes vœux, le plus cher et le plus fervent.

* * *

M. le Gouverneur se retire et laisse la Présidence de la Commission à M. Thaly, Secrétaire général du Gouvernement.

M. le Secrétaire général. — Messieurs, l'article 2 de l'arrêté du 30 septembre courant prévoit, comme vous le disoit tout à l'heure M. le Gouverneur, que la Commission devra :

1° déterminer, le cas échéant après examen sur les lieux, les mesures à prendre, en vue, soit de perfectionner les travaux ou entreprises actuellement existantes, soit d'organiser des travaux neufs ou de créer des entreprises nouvelles ;

2° préciser les conditions d'exécution desdits travaux ou entreprises ;

3° Procéder à l'évaluation détaillée et complète de ces projets.

Des procès-verbaux, établis par des sous-Commissions ou des rapporteurs choisis parmi les Membres de la Commission, seront dressés pour chacune des questions qui auront fait l'objet d'une étude dans les conditions ci-dessus déterminées. »

Je vous demanderai donc de procéder au choix des Sous-Commissions qui auront qualité pour examiner les questions qui viennent de vous être soumises par M. le Gouverneur.

Commençons par la question des **Travaux Publics**. — Voulez-vous désigner les Membres qui feront partie de cette Commission ? Pour la présidence, je vous propose M. le Chef du Service des Travaux Publics ?

Après échange de vues, la Commission est ainsi formée :

1° Travaux Publics.

M. WARGNIEZ, Chef du Service des Travaux Publics,	<i>Président ;</i>
M. BERGER, Chef du Service des P. T. T.,	} <i>Membres.</i>
M. MASSE, Délégué du Directeur de l'A. P.,	
M. FANIER, Président de la Chambre de Commerce,	
M. le Docteur DEVEZ,	
M. DE BOVÉE, Agriculteur,	
M. PHILIAS, Industriel,	

M. le Secrétaire général. — Je vous demanderai, Messieurs, ainsi que vous l'a proposé M. le Gouverneur, de vouloir bien distinguer, dans vos travaux, les questions d'entretien et les questions de travaux neufs.

En second lieu, voulez-vous choisir les Membres de la Sous-Commission chargée d'examiner les questions ressortissant au Service de Santé, (d'Hygiène, Prophylaxie, Assistance Médicale, Assainissement). Je vous propose pour la Présidence, M. le Docteur DUPUY, Chef du Service de Santé.

La Sous-Commission est ainsi formée :

**2° Santé - Hygiène - Prophylaxie - Assistance
Médicale - Assainissement.**

M. le Docteur DUPUY, Chef du Service de Santé, *Président* ;
M. le Président du Conseil général,
M. le Docteur DEVEZ,
M. MICHEL, Industriel,
M. WARGNIEZ, Chef du Service des Travaux Publics,
M. le Docteur LABERNADIE, } *Membres.*

Suivant l'ordre qui vient de vous être indiqué par le Chef de la Colonie, nous avons à désigner les Membres de la Sous-Commission chargée d'examiner les questions relatives à l'Instruction Publique. M. le Chef du Service de l'Instruction est particulièrement qualifié pour la Présidence de cette Sous-Commission.

Cette Sous-Commission devant s'occuper des œuvres post-scolaires et de l'éducation physique, je vous proposerai comme Membre M. le Capitaine DEIT, Commandant la Compagnie d'Infanterie Coloniale.

3° Instruction Publique.

(Œuvres post-scolaires - éducation physique.)

M. le Docteur JEAN, Chef du Service de l'Instruction publique,
Président ;

M. le Président du Conseil Général,
M. le Président de la Commission Coloniale,
M. LIAUZUN, Trésorier-Payeur,
M. CLARAC, Chef du Service de l'Enregistrement,
M. DEIT, Capitaine, Commandant la C^{ie} d'Infanterie
Coloniale,
M. GUERLAIN, Chef du Bureau des Finances.

} Membres.

M. le Secrétaire Général. — 4^o Administration Générale.

La Présidence pourrait être confiée à M. l'Inspecteur principal des Douanes.

Après échange de vues, la Présidence est confiée à M. le Procureur Général Simoneau.

Composition de la Sous-Commission.

4^o Administration Générale.

M. le Procureur Général SIMONEAU, *Président* ;
M. BRIOLIN, Président de la Commission Coloniale,
M. FANIER, Président de la Chambre de Commerce
M. POULET, Directeur de la Banque,
M. DE BOVÉE, Agriculteur,
M. CLARAC, Chef du service de l'Enregistrement,
M. GONTIER, Chef du service des Douanes,

} Membres.

M. le Secrétaire général. — *Main-d'œuvre.*

C'est une question qui nous intéresse tous et sur laquelle tout le monde a des idées. — Je vous demanderai pour cette partie du programme d'adopter comme mode de travail la désignation d'un Rapporteur qui nous soumettrait des propositions que nous examinerions tous ensemble. Croyez-vous préférable au contraire que nous ayions une sous-Commission ?

M. Gober. — Je préfère la Sous-Commission, laquelle nous apportera son travail qui sera discuté en séance plénière.

M. le Secrétaire général. — Nous pourrions désigner comme Président M. le Procureur général.

M. Michel. — Ce n'est pas que je trouve que M. le Procureur général ne soit pas qualifié, mais, il me semble que M. le Président du Conseil général aurait plus de compétence comme président de la Sous-Commission. En ce moment surtout où on envisage la suppression de la main-d'œuvre pénale, il sera possible que la Commission ait à examiner le problème de l'Immigration, question qui peut intéresser les Finances locales. Le Président du Conseil général paraît plus apte à arrêter ces travaux que M. le Procureur général qui aura forcément, lui, à examiner la question surtout au point de vue légal.

M. le Secrétaire général. — Me rangeant à l'avis de M. Michel, je vous propose pour la Présidence M. le Président du Conseil général. — Au point de vue juridique vous pourrez toujours demander son avis à M. le Procureur général.

Je mets aux voix :

M. le Président du Conseil Général est désigné à la majorité.

N° 5.— Main-d'œuvre

Développement Economique.

M. GOBER, Président du Conseil général, *Président :*

M. BRIOLIN, Président de la Commission Coloniale,

M. MASSE, Délégué du Directeur de l'Administration pénitentiaire,

M. FANIER, Président de la Chambre de Commerce,

M. POULET, Directeur de la Banque,

M. DE BOVÉE, Agriculteur,

M. MICHEL, Industriel,

M. PHILIAS, Industriel,

M. COURTET, Directeur d'Exploitation forestière,

M. CLARAC, Chef du service de l'Enregistrement,

M. le Docteur LABERNADIE, Directeur de l'Institut d'Hygiène,

Membres.

M. le Secrétaire général. — Voyez-vous une autre question, Messieurs, qui doit faire l'objet d'une étude, en dehors de celles qui vous ont été soumises ?

M. Gober. — Il y a la question du retour au Domaine de toutes les terres libres de la Colonie qui pourraient servir à la Colonisation. Il y a dans chaque commune des propriétés abandonnées depuis plus de 30 ans; on ne sait même pas ce que sont devenus les anciens propriétaires. Il y a des colons qui les demandent en ce moment pour la culture. Jusqu'à présent, la question n'a pas été solutionnée.

M. le Secrétaire général. — Cette question devra faire l'objet d'un vœu de la Commission — qui pourrait demander qu'une Commission composée de fonctionnaires se rende sur les lieux.

M. Gober. — Ce n'est pas utile. Nous avons sur place tous les plans nécessaires.

M. le Secrétaire général. — Cette question pourrait être examinée par la Sous-Commission chargée de l'Administration Générale.

M. le Docteur Labernadie pose la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de prévoir l'amélioration des communications avec l'intérieur et la Métropole et de la T. S. F. Cette prévision a son importance au point de vue sanitaire.

M. Gontier émet l'avis de rattacher cette question à celle des Travaux publics. La Commission se range à l'avis de **M. Gontier.**

M. de Bovée. — Le programme est d'une telle ampleur qu'il serait nécessaire que chacun connaisse bien son travail afin d'éviter les doubles emplois.

M. le Secrétaire général demande ensuite aux Membres de la Commission s'ils ne voient pas d'autres questions qui pourraient être étudiées. — Répondant ensuite à la remarque de **M. de Bovée** il demande à la Commission de vouloir bien fixer la date d'une réunion plénière pour délimiter les fonctions des Sous-Commissions.

Il est ensuite décidé qu'un P. V. de la séance serait remis à chacun des Membres de la Commission dans le plus bref délai possible.

Après échange de vues la Commission décide de se réunir à nouveau en séance plénière le mercredi 8 octobre à 9 heures dans la salle du Conseil Général.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 45.

Commission chargée d'élaborer un plan de développement de la Guyane.

Extrait du procès-verbal de la séance du
2 octobre 1924

Présidence de M. C. J. CHANEL, Gouverneur de la Guyane.

Liste des membres des sous-commissions prévues par l'article 2 de l'arrêté du 30 septembre 1924.

Désignations faites dans la séance plénière du 2 octobre 1924.

SOUS-COMMISSIONS.

1° Travaux Publics

M. WARGNIEZ, Chef du Service des Travaux Publics, *Président* ;
M. BERGER, Chef du Service des P. T. T.
M. MASSE, Délégué du Directeur de l'A. P.
M. FANIER, Président de la Chambre de Commerce, } *Membres.*
M. le Docteur DEVEZ,
M. DE BOVÉE, agriculteur,
M. PHILIAS, distillateur,

**2° Santé - Hygiène - Prophylaxie - Assistance
Médicale - Assainissement.**

M. le Docteur DUPUY, Chef du Service de Santé, *Président* ;

M. le Président du Conseil Général,

M. le Docteur DEVEZ,

M. MICHEL, industriel,

M. WARGNIEZ, Chef du Service des T. P.,

M. le Docteur LABERNADIE.

} *Membres.*

3° Instruction Publique.

Œuvres post-scolaires — Education physique.

M. le Docteur JEAN (Clément), Chef du Service de l'Instruction
Publique, *Président*;

M. le Président du Conseil Général,

M. le Président de la Commission Coloniale,

M. LIAUZUN, Trésorier-Payeur,

M. CLARAC, Chef du Service de l'Enregistrement,

M. DEIT, Capitaine Commandant la Compagnie
d'Infanterie Coloniale,

M. GUERLAIN, Chef du Bureau des Finances,

} *Membres.*

4° Administration Générale.

- M. le Procureur Général SIMONEAU, *Président* ;
M. BRIOLIN, Président de la Commission Coloniale,
M. FANIER, Président de la Chambre de Commerce,
M. POULET, Directeur de la Banque,
M. DE BOVÉE, Agriculteur,
M. CLARAC, Chef du Service de l'Enregistrement,
M. GONTIER, Chef du Service des Douanes,
- } *Membres.*

5° Main-d'œuvre.

Développement économique.

- M. GOBER, Président du Conseil Général, *Président*,
M. BRIOLIN, Président de la Commission Coloniale,
M. MASSE, Délégué du Directeur de l'A. P.
M. FANIER, Président de la Chambre de Commerce,
M. POULET, Directeur de la Banque,
M. DE BOVÉE, Agriculteur,
M. MICHEL, Industriel,
M. PHILIAS, Distillateur,
M. COURTET, Directeur d'exploitation forestière,
M. CLARAC, Chef du Service de l'Enregistrement,
M. le Docteur LABERNADIE, Directeur de l'Institut
d'Hygiène,
- } *Membres.*

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire général,

